

# ACTION URGENTE

## TURQUIE. LES RESPONSABLES DE L'UNION DES MÉDECINS DE TURQUIE SONT DÉTENUS

**Onze membres de l'Union des médecins de Turquie ont été arrêtés par la police le 30 janvier, dans le cadre d'une enquête criminelle ouverte après que l'association a fait une déclaration demandant l'arrêt de l'opération actuellement menée par l'armée turque à Afrin, dans le nord de la Syrie. Ces personnes doivent être libérées immédiatement et sans condition.**

Dans la matinée du 30 janvier, des policiers ont effectué une descente au siège de l'**Union des médecins de Turquie** (TTB) et aux domiciles du président de l'association, **Raşit Tükel** et de 10 autres médecins membres de son conseil central à Ankara, la capitale, et dans sept autres provinces. Ils ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête de la police, pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste » et « incitation du public à la haine ou à l'hostilité ». L'enquête a été lancée après une plainte déposée par le ministre de l'Intérieur et les porte-paroles du gouvernement, qui condamnaient le TTB pour sa déclaration du 24 janvier intitulée « La guerre est une question de santé publique ».

D'après l'avocat du TTB qui a parlé à Amnesty International, le procureur en charge de l'enquête devrait faire venir les membres du conseil central détenus hors de la ville d'Ankara pour les interroger. Les avocats de l'association sont en train de former un recours contre la décision de placer les médecins en détention.

Après la publication de la déclaration concernant l'opération militaire menée à Afrin, dans le nord de la Syrie, la TTB a reçu un grand nombre de menaces par téléphone, par courrier électronique et via les réseaux sociaux. Le 26 janvier, l'association a déposé une demande officielle de protection auprès des services du gouverneur d'Ankara. Le 30 janvier, elle ne bénéficie toujours pas de la protection demandée.

La déclaration de la TTB demandant l'arrêt de l'opération menée par les forces armées turques est protégée par le droit à la liberté d'expression. Ses membres ne doivent donc pas être poursuivis en justice pour avoir exercé ce droit inscrit dans le droit international relatif aux droits humains et la Constitution de la Turquie.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en turc, en anglais ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition Raşit Tükel et les 10 membres du conseil central de l'Union des médecins de Turquie ;
- appelez le ministre de l'Intérieur et le gouverneur d'Ankara à fournir immédiatement une protection aux membres et aux bureaux de la TTB, comme l'a demandé l'organisation ;
- engagez-le à garantir immédiatement une enquête indépendante, approfondie et impartiale sur les menaces de violences reçues par la TTB.

**VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 13 MARS 2018 :**

Ministre de la Justice

Mr Abdulhamit Gül  
Kızılay Mahallesi, Milli Müdafı Cd.,  
06420 Çankaya/Ankara, Turquie  
Fax : +90 (0312) 419 33 70  
Courriel : cte@adalet.gov.tr  
**Formule d'appel : Dear Minister, /  
Monsieur le Ministre,**

Gouverneur d'Ankara

Mr Ercan Topaca  
Hacı Bayram Mahallesi,  
Armutlu Sokak,  
Valilik Binası, Ulus, Altındağ,  
Ankara  
Fax : + 90 312 306 6670  
Courriel :  
<http://www.ankara.gov.tr/ankara-valisine-mesaj> [formulaire à remplir en ligne]

Ministre de l'Intérieur

Mr. Süleyman Soylu  
İçişleri Bakanlığı  
Bakanlıklar  
Ankara, Turquie  
Fax : + 90 312 418 1795  
**Formule d'appel : Dear Minister, /  
Monsieur le Ministre,**

**Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 16/18. Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/documents/eur44/7796/2018/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/eur44/7796/2018/fr/)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## TURQUIE. LES RESPONSABLES DE L'UNION DES MÉDECINS DE TURQUIE SONT DÉTENUS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 24 janvier 2018, l'Union des médecins de Turquie (TTB ) a publié une déclaration demandant qu'il soit mis fin à l'opération actuellement menée par les forces armées turques à Afrin, dans le nord de la Syrie. Cette offensive militaire a débuté le 20 janvier 2018 et vise l'aile militaire de l'administration autonome kurde, les Unités de protection du peuple (YPG), à Afrin. Le gouvernement turc cite les liens des YPG avec les bases armées du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), avec lesquelles elles se sont battues pendant des décennies en Turquie.

Le conseil central est le comité exécutif de l'organisation et est formé du directeur et des représentants des associations médicales provinciales.

Le droit à la liberté d'expression est protégé par l'article 19 du PIDCP et l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme, auxquels la Turquie est partie, ainsi que l'article 26 de la Constitution turque.

Noms : Raşit Tükel (h), Sezai Berber (h), Sinan Adıyaman (h), Selma Güngör (f), Şeyhmus Gökalp (h), Hande Arpat (h), Ayfer Horasan (f), Taner Gören (h), Funda Obuz (f), Yaşar Ulutaş (h), Nazım Yılmaz (h)  
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 16/18, EUR 44/7814/2018, 30 janvier 2018